

Rapport d'activités **2024**

SYNDICAT DEPART
MARS 2025



SYNDICAT D'ÉTUDE, DE PROGRAMMATION ET D'AMÉNAGEMENT
DE LA RÉGION TROYENNE





Le mot du Président

Notre syndicat est né il y a 35 ans pour construire une vision partagée du territoire, avec les élus des 43 communes formant alors le bassin de vie troyen. Porté par une ambition forte, un premier Schéma Directeur a dessiné l'aménagement de notre agglomération et de sa périphérie. Adopté à la fin des années 1990, ce schéma a préfiguré l'organisation de nos zones économiques, des nouveaux quartiers d'habitat, la planification de tous les équipements et des infrastructures nécessaires aux besoins du territoire. C'était l'époque d'un aménagement du territoire guidé par les grandes perspectives de développement et d'aménagement foncier.

Puis les années 2000 ont vu arriver de nouveaux enjeux. C'est suite à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains que notre syndicat s'est emparé des questions de développement durable pour mettre en place le premier SCoT, le Schéma de Cohérence Territoriale de la région troyenne, dans un souci d'équilibre entre les territoires urbains, périurbains et ruraux.

Nous avons inscrit dans nos missions la trame verte et bleue, la préservation des paysages, la prise en compte des risques naturels d'inondation et autres thématiques revêtant une importance croissante dans un contexte de transition écologique.

Pour faire face aux multiples enjeux de l'aménagement du territoire, notre syndicat a pris une dimension plus importante au fil des années, élargissant son périmètre d'intervention, consolidant son équipe technique et ses partenariats. Ce long cheminement

a abouti en 2020 à l'approbation du SCoT des Territoires de l'Aube, à l'échelle de 9 intercommunalités rassemblées pour faire projet, soit 352 communes et 80% du département.

Depuis l'approbation du SCoT, un important travail de fond a été mené pour accompagner les communes à la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme. L'année 2024 a été particulièrement riche : suivi d'une soixantaine de dossiers de PLU, publication d'un guide de compatibilité, actualisation de l'observatoire des zones d'activité économiques... autant d'outils que notre syndicat met à disposition des territoires de l'Aube.

Aujourd'hui, les défis à relever restent nombreux : réinventer nos modèles de développement, optimiser nos potentiels fonciers, travailler sur la renaturation des espaces artificialisés...

En 2025, nous prendrons appui sur les différents outils que nous avons mis en place afin de préparer l'évaluation du SCoT à 6 ans. Cet exercice nous permettra de consolider nos fondamentaux pour que nos territoires continuent de vivre et d'accueillir, de protéger leurs ressources et de valoriser leurs potentiels.

Bonne lecture de ce rapport à toutes et tous !

Jean-Pierre ABEL

Président du syndicat DEPART



Photo en première de couverture : Cunfin

Photo en quatrième de couverture : Landreville

Sommaire

Le syndicat DEPART

5

- 5 LA STRUCTURE
- 6 LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION
- 7 LES MISSIONS
- 7 LES INSTANCES SYNDICALES
- 9 L'ÉQUIPE

Les activités

11

- 12 LE SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME ET LA VEILLE À LA COMPATIBILITÉ
- 17 L'ASSISTANCE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
- 18 L'OBSERVATOIRE DU SCOT
- 21 LA PARTICIPATION AUX DÉMARCHES ET RÉFLEXIONS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT
- 28 LA GESTION ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT
- 33 L'ANIMATION DU SYNDICAT

Le bilan financier

34

Le syndicat DEPART

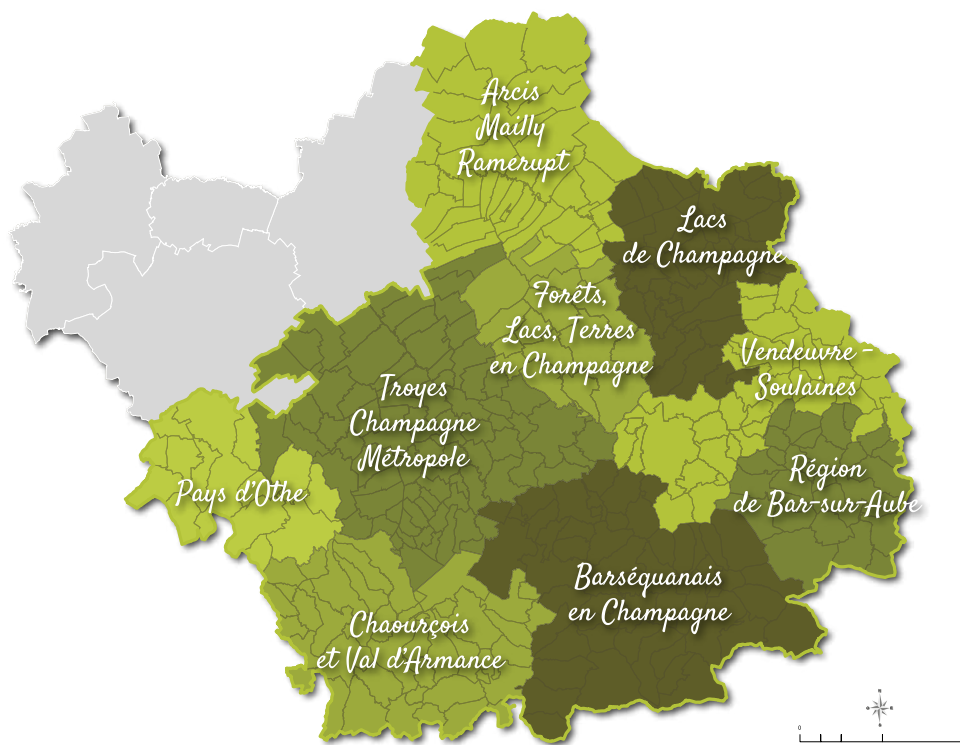
La structure

Le syndicat d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (DEPART) est un établissement public de type syndicat mixte fermé. Il a été créé par arrêté préfectoral le 3 juillet 1990.

Il regroupe depuis le 26 avril 2018 neuf établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne,
- la communauté de communes des Lacs de Champagne,
- la communauté de communes Vendevre-Soulaines,
- la communauté de communes du Barséquanais en Champagne,
- la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube,
- la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt,
- la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armançe,
- la communauté de communes du Pays d'Othe.

Le siège du syndicat DEPART est fixé au 28 boulevard Victor Hugo à Troyes (dans les locaux de Seine Grands Lacs).

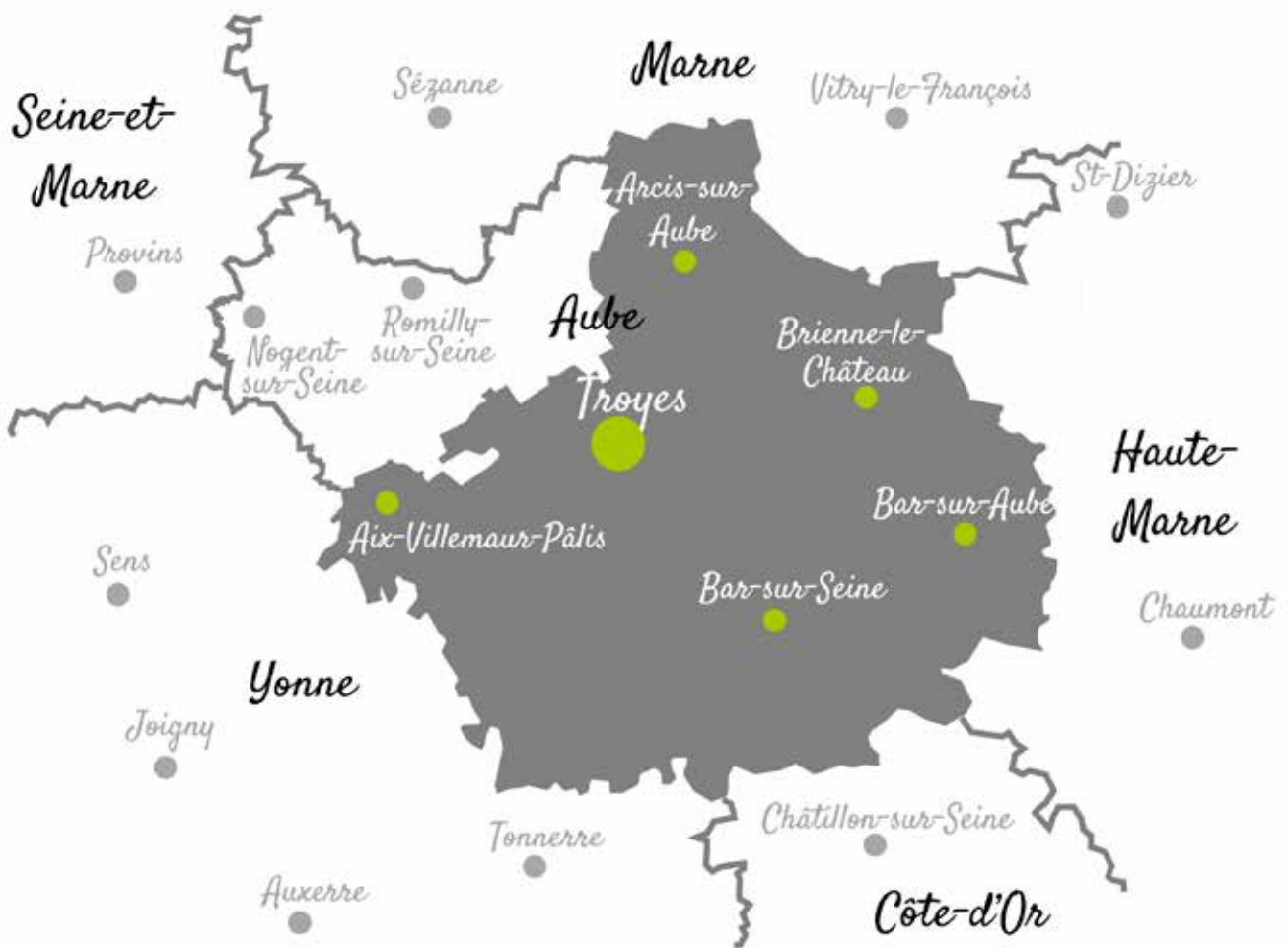


Le périmètre d'intervention

Le territoire du syndicat DEPART s'inscrit au cœur du département de l'Aube au sein de la région Grand Est. Le périmètre rassemble des territoires urbains, périurbains et ruraux organisés autour du pôle de l'agglomération troyenne, rassemblant environ 130 000 habitants, mais également de pôles urbains et ruraux structurant plusieurs bassins de vie.

Suite aux évolutions législatives et territoriales de ces dernières années (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014, loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé)

de 2015 et révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), et par la volonté commune de neuf intercommunalités d'élaborer ensemble un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) structurant au sein du département de l'Aube, le périmètre du syndicat a évolué progressivement pour constituer l'échelle du SCoT des Territoires de l'Aube, sur 80% de la superficie du département, 352 communes et 257 192 habitants (recensement 2022, population légale municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2025).



Les missions

Le syndicat a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'évaluation, la mise en œuvre et la gestion dans le temps (modification, révision) d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il assure ainsi la compétence « schéma de cohérence territoriale » en lieu et place de ses membres.

A ce titre, le syndicat peut :

- réaliser toute activité d'étude, d'ingénierie, d'animation et de coordination, nécessaire à l'élaboration, au suivi, à la mise en œuvre et à la gestion du SCoT,
- produire des avis et des conseils en aménagement, urbanisme et développement durable,
- développer des réflexions et des échanges sur le territoire et avec les autres territoires.

Les instances syndicales

Le Comité syndical

Le syndicat est administré par un Comité syndical, composé de délégués syndicaux (titulaires et suppléants) désignés par les EPCI, dont la répartition est fixée par les statuts.

Ces statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 pour faciliter le fonctionnement du Comité syndical à travers l'adaptation des règles de représentativité. Réinstallé le 14 septembre 2020 suite au renouvellement des exécutifs communaux et communautaires, le Comité syndical compte 114 délégués dont 74 titulaires, répartis comme suit :

- 37 pour la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- 4 pour la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne,
- 4 pour la communauté de communes des Lacs de Champagne,
- 4 pour la communauté de communes Vendevre-Soulaines,
- 6 pour la communauté de communes du Barséquanais en Champagne,
- 5 pour la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube,
- 5 pour la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt,
- 5 pour la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance,
- 4 pour la communauté de communes du Pays d'Othe.

Séance du Comité syndical du 2 décembre 2024



Le Bureau

Le Comité élit en son sein un Bureau pour préparer les décisions du Comité syndical. Lors de sa séance du 14 septembre 2020, le Comité a élu les membres formant l'actuel Bureau syndical.

Président

- Monsieur Jean-Pierre ABEL
Troyes Champagne Métropole, Conseiller municipal de Les Noës-près-Troyes

Vice-Président.e.s (4)

- 1^{ère} VP : Madame Claude HOMEHR
Maire-adjointe de Creney-près-Troyes (Troyes Champagne Métropole)
- 2^{ème} VP : Monsieur Olivier JACQUINET
Maire de Mesnil-Sellières (Forêts Lacs Terres en Champagne)
- 3^{ème} VP : Madame Solange GAUDY
Maire de Le Chêne (Arcis Mailly Ramerupt)
- 4^{ème} VP : Monsieur Roger BATAILLE
Maire d'Ervy-le-Châtel (Chaourçois et Val d'Armanche)

Membres (10)

- Monsieur Christian BLASSON
Maire de Saint-Léger-près-Troyes (Troyes Champagne Métropole)
- Madame Jannick DERAËVE
Maire de Rigny-le-Ferron (Pays d'Othe)
- Monsieur Olivier DUQUESNOY
Maire de Saint-Pouange (Troyes Champagne Métropole)
- Monsieur Philippe FAIVRE
Maire-adjoint de Buchères (Troyes Champagne Métropole)
- Monsieur Lionel HUARD
Maire de Morvilliers (Vendevre-Soulaines)
- Monsieur Gilles JACQUARD
Maire de Molins-sur-Aube (Lacs de Champagne)
- Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE
Maire-adjoint de Bar-sur-Aube (Région de Bar-sur-Aube)
- Monsieur Denis POTTIER
Maire de Sainte-Maure (Troyes Champagne Métropole)
- Madame Marion QUARTIER
Maire de Marolles-les-Bailly (Barséquanais en Champagne)
- Madame Christine THOMAS
Maire-adjointe de Troyes (Troyes Champagne Métropole)



Séance de travail du Bureau

L'équipe

Pour mener à bien ses missions, le syndicat DEPART dispose d'une équipe technique composée d'urbanistes aux profils complémentaires et compétences variées (géographie et paysage, patrimoine et architecture, environnement et biodiversité...), disposant d'une solide connaissance du territoire.



Madame
Claudie LEITZ
Directrice



Monsieur
Guillaume PATRIS
**Chargé de mission
Urbanisme durable**



Madame
Valérie ROBLES
**Chargée de mission
Urbanisme et
Observatoire**

Pour venir en appui à l'équipe du syndicat, il a été fait appel en 2024 aux services de Monsieur Louis ALEXANDRE, urbaniste, dans le cadre d'une mission d'actualisation du Cahier de l'économie (Observatoire du SCoT) menée en partenariat avec les services de la DDT de l'Aube.

Le syndicat DEPART bénéficie également d'une assistance en secrétariat et comptabilité à travers deux emplois à temps non complet (Mesdames Laëtitia DAVID et Eliane TAPE).

Enfin, des services statistiques et cartographiques ainsi que de gestion des assemblées sont mis ponctuellement à disposition du syndicat par la communauté d'agglomération (convention de service).

Les activités

En 2024, le syndicat a poursuivi l'ensemble de ses missions :

- **le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité** dans le cadre des procédures de modification et de révision des Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales ;
- **l'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme** par la production de conseils techniques et juridiques ainsi que la réalisation de documents pédagogiques (plaquettes, fiches-outils...) ;
- **L'Observatoire du SCoT**, permettant de préparer progressivement l'analyse des résultats du SCoT à 6 ans ;
- **la participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement** dans le cadre de la veille à l'articulation et à la cohérence des politiques publiques ;
- **la gestion administrative du syndicat** : préparation des avis et décisions, interventions, préparation des bureaux et comités syndicaux ;
- **l'animation du syndicat** : publication des lettres du SCoT, gestion et mise à jour du site internet.

Suite au travail de sensibilisation mené en 2023 auprès des élus des territoires sur la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT, **l'année 2024 a été largement dédiée à l'accompagnement des communes dans l'évolution de leurs Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales.**

En parallèle, le syndicat a publié un **Guide de compatibilité** diffusé aux collectivités, partenaires et bureaux d'études en charge des procédures engagées, afin de contribuer à la déclinaison technique des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme.

Enfin, plusieurs publications sont venues enrichir les outils de suivi du SCoT : le **3^e numéro du Référentiel des territoires** de l'Aube ainsi que le **2^e numéro du Cahier de l'économie**, actualisant l'inventaire des Zones d'Activité Economique à l'échelle des EPCI.

Le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité

Le syndicat DEPART assure une mission de **suivi des documents d'urbanisme** (Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux, Cartes Communales) sur l'ensemble de son périmètre au fil des procédures engagées par les collectivités. Il assure un travail de veille à la compatibilité des documents avec le SCoT des Territoires de l'Aube dans le cadre des élaborations, modifications et révisions.

Ce travail consiste à **accompagner les collectivités** dès le début de leur procédure et tout au long de la démarche, afin de permettre l'appropriation des enjeux du SCoT et d'inscrire le projet communal ou intercommunal en cohérence avec ses orientations. Il s'agit d'une mission de fond du syndicat contribuant à la bonne mise en œuvre du SCoT.

**65 démarches
suivies en 2024
(41 en 2023)**

Pour ce faire, le syndicat est amené à élaborer des **porters à connaissance et cartographies d'enjeux**, à prendre part aux différentes **réunions de travail** en mairie, et à formaliser les **avis sur les projets arrêtés** dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

De nombreuses procédures engagées suite à la démarche menée depuis 2021 pour sensibiliser les communes à la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT sont venues s'ajouter aux démarches en cours (pour rappel, 76 communes avaient fait l'objet d'une fiche d'analyse de la compatibilité de leur document ou d'un rendez-vous en mairie sur les enjeux de la sobriété foncière).

Le volume des dossiers suivis est ainsi en augmentation significative : il a plus que doublé depuis deux ans (31 démarches en 2022) et triplé depuis l'approbation du SCoT (21 démarches en 2020).

Avis sur les projets (11)

En 2024, le syndicat a **formalisé des avis ou des remarques** sur les projets suivants (par ordre chronologique) :

- Projet de modification n°1 du PLU d'Aix-Villemaur-Pâlis,
- Projet de révision du PLU de Saint-Parres-aux-Tertres, débuté en 2020,
- Projet de révision du PLU de La Rivière-de-Corps, débuté en 2021,
- Projet de modification simplifiée n°1 du PLU d'Eurville-Bienville (communauté d'agglomération limitrophe du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées),
- Projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Lusigny-sur-Barse,
- Projet d'élaboration du PLU de Fontvannes (2^e arrêt), débuté en 2017,
- Projet d'élaboration du PLU de Val d'Auzon, débuté en 2021,
- Projet de modification simplifiée n°4 du PLU de Lusigny-sur-Barse,
- Projet de modification n°1 du PLU de Les Noës-près-Troyes,
- Projet de modification n°1 du PLU de Saint-Dizier (communauté d'agglomération limitrophe du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées),
- Projet de révision du PLU Saint-Léger-sous-Brienne, débuté en 2023.

Participations aux démarches (54)

En parallèle de ces avis, le syndicat a **suivi les procédures de documents d'urbanisme** suivantes (par ordre alphabétique), auxquelles il a été associé au cours de l'année 2024, en apportant sa contribution et son regard technique en dialogue avec les collectivités et les bureaux d'études missionnés.

Les nouvelles procédures débutées en 2024 sont soulignées.

37 nouvelles
procédures
débutées
en 2024

Au sein de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (28) :

- Projet de révision du PLU de Barberey-Saint-Sulpice,
- Projet de modification du PLU de Bouranton,
- Projet de révision du PLU de Buchères, débuté en 2022,
- Projet de modification du PLU de Creney-près-Troyes,
- Projet de révision du PLU de Laines-aux-Bois, débuté en 2023,
- Projet de révision du PLU de Lavau,
- Projet d'élaboration du PLU de Le Pavillon-Sainte-Julie, débuté en 2021,
- Projet d'élaboration du PLU de Les Bordes-Aumont (avec réalisation d'un porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité),
- Projet de révision du PLU de Lusigny-sur-Barse,
- Projet de révision du PLU de Macey,
- Projet de révision du PLU de Montaulin,
- Projet de révision du PLU de Montgueux (avec réalisation d'un porter à connaissance),
- Projet de révision du PLU de Moussey,
- Projet de révision du PLU de Pont-Sainte-Marie (avec réalisation d'un porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité),
- Projet de modification du PLU de Prugny,
- Projet de révision du PLU de Rosières-près-Troyes, débuté en 2022,
- Projet de révision du PLU de Saint-André-les-Vergers (avec réalisation d'un porter à connaissance),
- Projet de révision du PLU de Saint-Benoit-sur-Seine,
- Projet de révision du PLU de Saint-Germain, débuté en 2023 (avec réalisation d'un porter à connaissance),
- Projet de modification du PLU de Sainte-Maure,
- Projet de révision du PLU de Saint-Pouange (avec réalisation d'un porter à connaissance),
- Projet de révision du PLU de Saint-Thibault, débuté en 2023 (avec réalisation d'un porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité),
- Projet de révision du PLU de Sainte-Savine, débuté en 2022,
- Projet de modification du PLU de Thennelières,
- Projet de révision du PLU de Verrières (avec réalisation d'un porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité),
- Projet de révision du PLU de Villechétif,
- Projet de révision de la CC de Villemereuil,
- Projet de modification du PLU de Troyes.

Au sein de la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne (2) :

- Projet de révision du PLU de Géraudot, débuté en 2023 (avec réalisation d'un porter à connaissance),
- Projet de révision du PLU de Mesnil-Sellières.

Au sein de la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt (4) :

- Projet de révision du PLU d'Arcis-sur-Aube, débuté en 2022,
- Projet de révision de la CC de Coclois,
- Projet de révision du PLU de Nogent-sur-Aube,
- Projet de révision du PLU de Voué, débuté en 2022.

Au sein de la communauté de communes des Lacs de Champagne (4) :

- Projet d'élaboration de la CC de Balignicourt,
- Projet de révision du PLU de Brienne-le-Château (avec réalisation d'un porter à connaissance),
- Projet de révision du PLU de Dienville (avec réalisation d'un porter à connaissance),
- Projet de modification du PLU de Vallentigny.

Au sein de la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube (4) :

- Projet de révision de la CC de Baroville,
- Projet de révision du PLU de Bar-sur-Aube,
- Projet de révision du PLU de Bayel,
- Projet d'élaboration du PLU de Champignol-lez-Mondeville, débuté en 2023 (avec réalisation d'un porter à connaissance).

Au sein de la communauté de communes du Barséquanais en Champagne (8) :

- Projet de révision du PLU de Bourguignons, débuté en 2023,
- Projet de révision du PLU de Celles-sur-Ource,
- Projet de révision du PLU d'Essoyes, débuté en 2022,
- Projet de révision du PLU de Fouchères (avec réalisation d'un porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité),
- Projet de révision du PLU de Gyé-sur-Seine (avec réalisation d'un porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité),
- Projet de révision du PLU de Mussy-sur-Seine, débuté en 2023,
- Projet de modification du PLU de Vaudes,
- Projet de révision du PLU de Virey-sous-Bar, débuté en 2023.

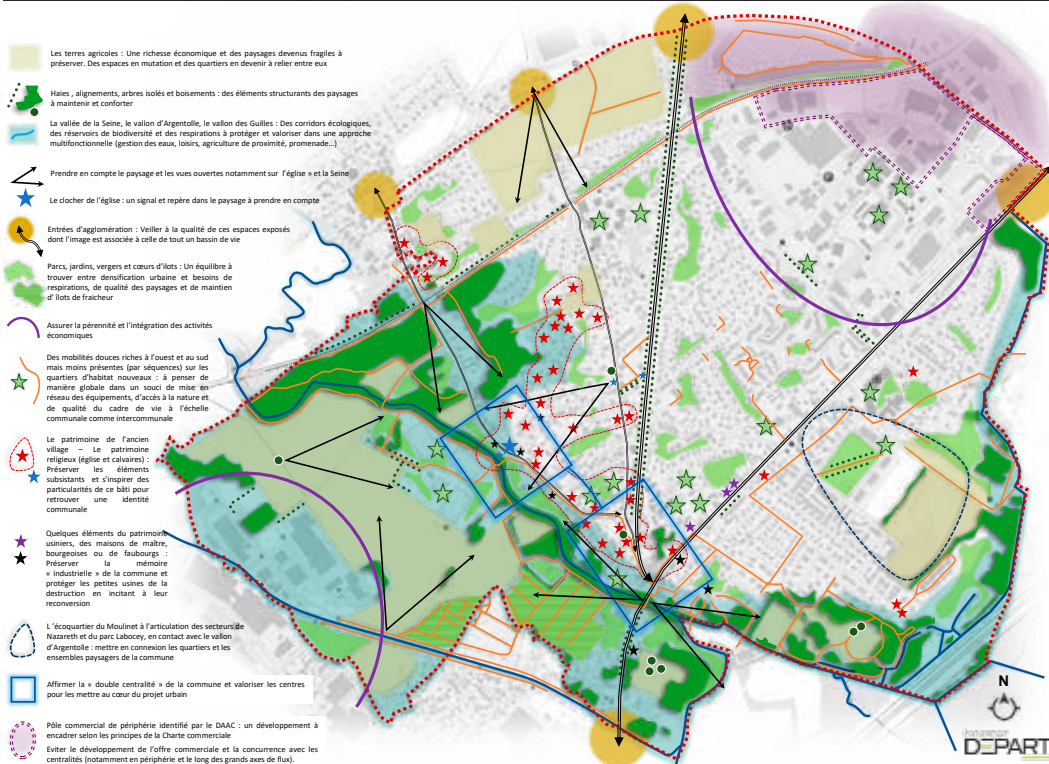
Au sein de la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance (4) :

- Projet de révision du PLU de Chaource, débuté en 2023 (avec réalisation d'un porter à connaissance),
- Projet de révision du PLU de Cussangy,
- Projet de révision du PLU d'Ervy-le-Châtel, débuté en 2023 (avec réalisation d'un porter à connaissance),
- Projet de révision de la CC de Saint-Phal.

A noter que fin 2024, de nouvelles procédures sont annoncées pour 2025 : révision des PLU d'Avant-lès-Ramerupt, d'Assencières, de Bouilly...

Pour **faciliter le décryptage des orientations du SCoT et contextualiser les enjeux selon les caractéristiques de chaque commune**, 16 porters à connaissance ont été réalisés en 2024 (avec cartographies d'enjeux et de la Trame Verte et Bleue).

PONT SAINTE-MARIE - Quelques enjeux d'aménagement et particularités des trames urbaine, écologique et paysagère (à l'échelle territoriale)



Exemple de cartographie d'enjeux du syndicat DEPART, commune de Pont-Sainte-Marie

De plus, pour les territoires soumis plus spécifiquement aux risques d'inondation et s'inscrivant dans le périmètre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure, un **diagnostic de vulnérabilité** est réalisé (croisement des thématiques eau, risques, zones humides, TVB...). En 2024, 6 communes ont été destinataires de cette analyse.

En corrélation avec le nombre de documents suivis, **ces productions du syndicat sont en nette augmentation** par rapport aux années précédentes (6 PAC et 5 diagnostics de vulnérabilité en 2023, 5 PAC et 4 diagnostics en 2022).

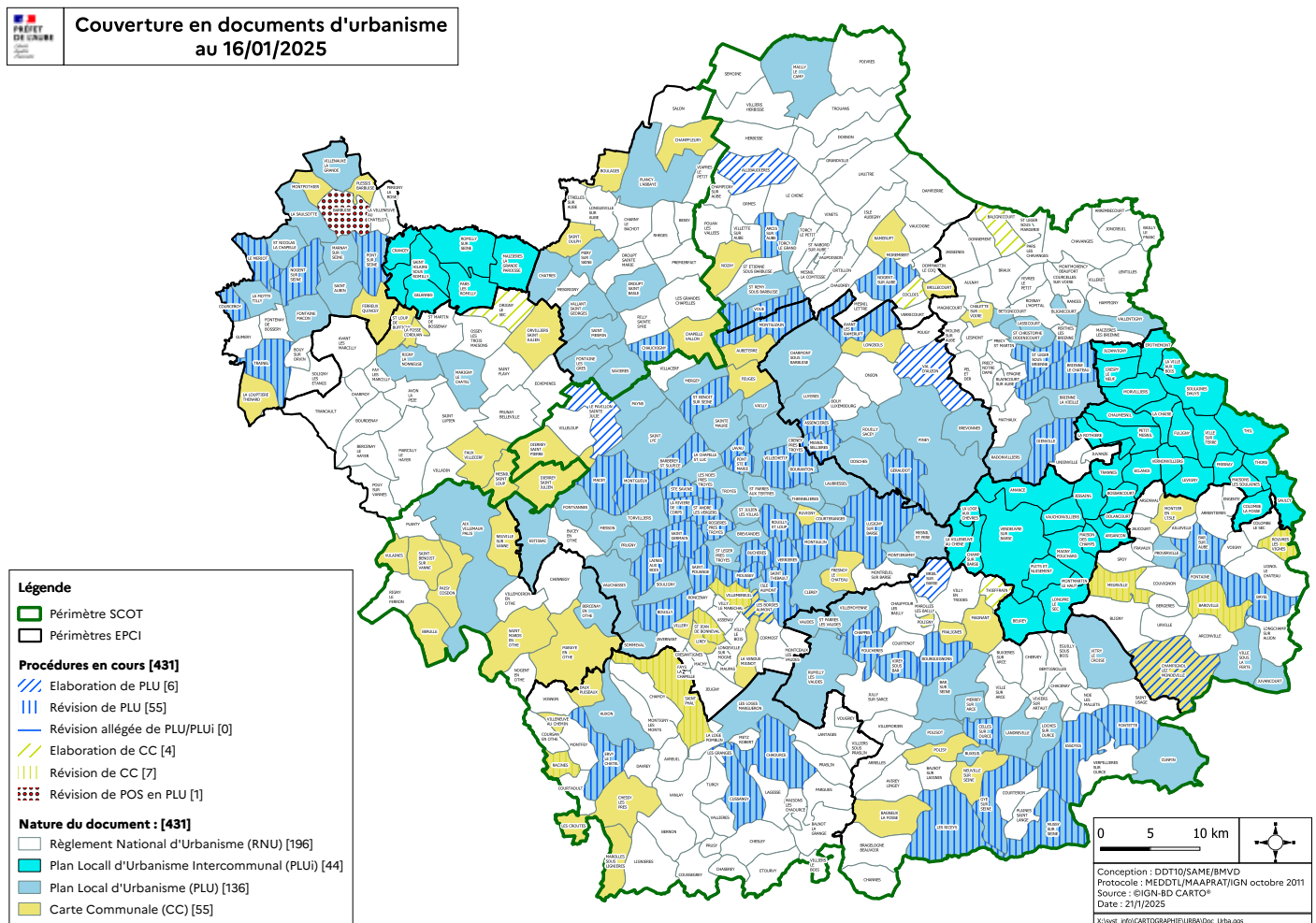
16 PAC
+
6 diagnostics de vulnérabilité en 2024

Avis sur les autres plans et programmes

En outre, **le syndicat a produit des avis sur d'autres documents et projets dans le cadre de son rôle de personne publique associée ou d'acteur de l'aménagement**. En 2024, les dossiers suivants lui ont été soumis :

- Projet d'élaboration du SCoT du Grand Auxerrois, débuté en 2015 (SCoT limitrophe),
- Projet d'EPRI et sélection des TRI dans le cadre du 3^e cycle de la directive inondation,
- Dossier d'autorisation environnementale de l'ANDRA relative au Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) sur les communes de Morvilliers et La Chaise,
- Dossier d'autorisation environnementale relative au projet de renouvellement d'autorisation et d'extension de la carrière de BHS sur la commune de Champignol-lez-Mondeville.

Il est à noter que l'ensemble de ces avis formels, relatifs aux PLU et autres plans et programmes, sont étudiés collégialement en séance du Bureau avant envoi.



Couverture en documents d'urbanisme du département et du périmètre du SCoT des Territoires de l'Aube, source DDT de l'Aube, 2025

L'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme

Le Guide de compatibilité

Assurer la compatibilité SCoT-PLU constitue le principal levier de mise en œuvre du SCoT des Territoires de l'Aube pour que les orientations du document de planification stratégique trouvent leur traduction dans les documents d'urbanisme locaux.



Pour ce faire, le syndicat DEPART met à disposition des communes et des intercommunalités ses plaquettes et fiches-outils, réalise des porteur à connaissance et des cartographies d'enjeux, et participe aux réunions de travail organisées dans le cadre des procédures engagées.

Le Guide de compatibilité fait partie de cet arsenal technique pour accompagner la mise en œuvre du SCoT.

Conçu comme une boîte à outils, il expose en 15 fiches thématiques comment passer du DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) du SCoT au règlement ou à l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) du PLU.

A travers ses illustrations, il donne des clés de lecture et de nombreux exemples pour faciliter l'appropriation du SCoT par les élus et les techniciens.

Publié en septembre 2024, le Guide a été largement diffusé à l'ensemble des délégués, des communes, des EPCI, des partenaires ainsi qu'aux bureaux d'études et aux services instructeurs.

The image displays two sample pages from the 'Guide de compatibilité'. The top page is titled 'Fiche thématique 6 PAYSAGES' and is divided into sections for 'ORIENTATIONS DOO', 'ATTENTES ET CLÉS DE LECTURE', 'OUTILS PLU(O)', and 'EXEMPLES'. It includes text about landscape preservation and specific regulatory references. The bottom page is titled 'Qualité et intégration des constructions dans le paysage' and contains sections for 'ORIENTATIONS DOO', 'ATTENTES ET CLÉS DE LECTURE', 'OUTILS PLU(O)', and 'EXEMPLES', focusing on construction quality and integration. Both pages feature illustrations, maps, and diagrams to support the text.

Exemple de fiche thématique du Guide de compatibilité (Paysages)

Assistance conseil

De façon plus générale, **le syndicat est amené à apporter son expertise et ses conseils techniques et juridiques auprès des collectivités qui le sollicitent**

sur les questions d'aménagement et d'urbanisme auxquelles elles sont confrontées au quotidien.

Des recherches et analyses ont ainsi été réalisées à la demande en 2024, au cas par cas, pour alimenter les processus d'aide à la décision.

Le syndicat a également été saisi pour avis par les services instructeurs dans le cadre de certaines autorisations d'urbanisme (projets commerciaux), ou de projets de sursis à statuer « Zéro Artificialisation Nette ».

Enfin, le syndicat est intervenu à la demande de certaines communes (Bréviandes, La Chapelle-Saint-Luc, Landreville, Le Chêne, Mesnil-Sellières/Assencières, Proverville, Rouilly-Saint-Loup, Spoy...) pour des interventions sur l'articulation du SCoT et des documents de planification, les différences entre PLU et Carte Communale, ou encore sur le contexte législatif lié aux objectifs de sobriété foncière.

L'Observatoire du SCoT

Pour rappel, le SCoT doit faire l'objet d'une analyse de ses résultats au terme de six années, afin de permettre au syndicat d'opter pour sa mise en révision ou son maintien en vigueur. Dans cette optique, la construction d'un **Observatoire du SCoT** a été engagée en 2022. Celui-ci prend la forme d'un double outil de suivi :

- Un **Référentiel des Territoires** produit chaque année, et tout au long de la mise en œuvre du SCoT. Le Référentiel, à visée transversale, permet la mise à jour des principaux indicateurs issus du diagnostic initial du SCoT. Il met ainsi en lumière une évolution significative, une caractéristique de profil de territoire ou encore un constat permettant de souligner un phénomène marquant ou récent. Il se partage en deux formats : un 4 pages à l'échelle du SCoT, complété d'un recto-verso décliné à l'échelle de chacune des intercommunalités du périmètre.
- La réalisation d'un **Cahier thématique** de l'observatoire dédié au foncier économique avec un premier numéro paru en 2022 et réactualisé en 2024, à partir d'un inventaire des Zones d'Activité Economique. Ce travail, mené en partenariat avec la DDT de l'Aube et avec l'appui d'un prestataire extérieur (Louis ALEXANDRE), se compose de fiches à l'échelle des EPCI membres du syndicat et d'un feuillet général à l'échelle du SCoT.

Publication du 3^e numéro du Référentiel des Territoires de l'Aube

En 2024, un 3^e numéro du Référentiel des Territoires a été publié par le syndicat, permettant à chaque territoire de disposer de données de référence en matière de démographie, d'habitat, d'emploi et d'économie, d'équipements ou encore d'énergie.

Au programme de ce nouveau numéro annuel, **quelques chiffres-clés** à retenir à l'échelle du SCoT :

- 63 procédures d'urbanisme en cours ou prescrites,
- +0,1 à +0,2% de croissance démographique annuelle,
- 2,1 personnes par ménage en moyenne,
- 9,2% de taux de vacance dans le parc de logements,
- 6 OPAH en cours ou en projet dans les territoires,
- 69,8% des actifs occupés de plus de 15 ans travaillent hors de leur commune de résidence,
- 6 communes labellisées Petites Cités de Caractère,
- 33,3% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie (soit l'objectif national à 2030 déjà atteint).

Le Référentiel des Territoires a été diffusé à l'ensemble des communes et des EPCI du SCoT, ainsi qu'aux délégués syndicaux et aux partenaires.



Le foncier économique à la loupe

Dans ce 2^e numéro du Cahier de l'économie, le travail d'actualisation réalisé à partir d'entretiens avec les différentes intercommunalités, de traitements cartographiques et statistiques et de vérifications sur le terrain a permis de mettre en évidence **quelques grandes tendances** pouvant être résumées comme suit :

- Une évolution des surfaces occupées au sein des ZAE, en progression d'une centaine d'hectares depuis 2022,
- Un potentiel d'accueil théorique encore important au sein des espaces dédiés, sans toutefois répondre à une disponibilité immédiate en raison d'un taux partiel de maîtrise foncière publique et de délais d'étude et de procédure nécessaires avant commercialisation,
 - Des réflexions engagées sur l'optimisation du foncier (modèle de développement plus sobre, mutualisation des espaces, des services et des ressources...),
 - Une attention croissante portée aux secteurs de friches, aux sites potentiels de reconquête ou de mutation vers d'autres usages voire de renaturation,
 - Un questionnement de certains espaces vis à vis des enjeux écologiques ou contraintes environnementales, et une recherche de réorientation ou recomposition plus adaptée.

Diffusé à l'ensemble des EPCI du SCoT, délégués syndicaux et partenaires, le Cahier de l'économie est accompagné d'un atlas cartographique et disponible sur le site du syndicat DEPART, comme toutes nos publications.





La participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement

PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure

En tant que maître d'ouvrage de deux fiches-actions, le syndicat a poursuivi sa participation au **Comité technique** animé par Seine Grands Lacs (SGL) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure. Celui-ci s'est réuni le 26 mars (à Troyes) et le 26 septembre (à Châtillon-sur-Seine) pour partager collectivement les actions mises en œuvre dans le cadre de la 2^e phase du programme.

Lors du **Comité de pilotage** du PAPI du 13 octobre 2024 à Mesnil-saint-Père, Patrick OLLIER, Président de SGL, a souligné l'importance du travail réalisé par le syndicat DEPART dans le cadre de l'accompagnement aux démarches de PLU (notamment sur les diagnostics de vulnérabilité).

Le SCoT des Territoires de l'Aube est d'ailleurs mis à l'honneur dans un jeu de 7 familles pas comme les autres concocté par le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI). L'idée est, à travers des exemples concrets, de mieux comprendre comment une collectivité peut **initier, développer et réussir une démarche d'urbanisme vertueuse qui prend en compte le risque d'inondation**.



Photo CEPRI, mai 2024

Notre SCoT fait partie de la famille « documents d'urbanisme », à découvrir sur le site du CEPRI et sur https://youtu.be/FpejE_iptT8.

Pôle EnR : accélération des projets d'énergie renouvelable

Le syndicat DEPART a participé aux 6 réunions du Pôle énergies renouvelables organisées en 2024 par la DDT de l'Aube, permettant aux porteurs de projets un échange avec les services administratifs avant dépose de leurs dossiers.

23 projets ont été présentés, dont 20 dans le périmètre du SCoT et 18 sur des parcs photovoltaïques au sol, flottants ou agrivoltaïques. **La poursuite de la dynamique EnR s'est renforcée avec 2 fois plus de projets présentés en 2024 par rapport à 2023** (alors 11 projets dont 7 dans le SCoT), **et 3 fois plus de projets en filière photovoltaïque**.

**18 projets
photovoltaïques
dans le SCoT
en 2024
(6 en 2023)**

Une analyse est réalisée par le syndicat en amont des séances et transmise aux services de l'Etat. **Les points de vigilance par rapport aux orientations du SCoT sont soulignés, notamment en matière de paysage, de patrimoine ou d'enjeux écologiques.**

Observatoire de l'eau : un atelier

« Urbanisme, aménagement du territoire et ressource en eau »

La **3^e édition de l'Observatoire de l'eau**, qui s'est tenue le 15 février 2024 au Centre des congrès de l'Aube, a de nouveau réuni acteurs locaux, collectivités et scolaires autour du riche programme concocté par le syndicat départemental des eaux de l'Aube (SDDEA). **Le syndicat DEPART a animé un atelier à cette occasion.**



Lors de l'atelier, les participants étaient nombreux pour partager le retour d'expérience de la commune de Buchères

Objectif de l'atelier : appréhender comment l'urbanisme et l'aménagement peuvent constituer des leviers pour une meilleure prise en compte des enjeux eau, sol et biodiversité...

Dans un 1^{er} temps, un focus sur les orientations du SCoT rappelait l'importance de **croiser les approches**, de mettre en parallèle la protection de la trame verte et bleue, la préservation de nos paysages, la question de la sobriété foncière, la prévention des risques...

Oui, mais comment on fait ? Comment passe-t-on du SCoT à sa commune ? C'est Philippe GUNDALL, maire de Buchères, qui en a parlé avec enthousiasme en 2^e partie d'atelier.

La révision du PLU actuellement en cours a été l'occasion de réfléchir et de **réorienter le développement de la commune sous un nouvel angle** : protéger les fonds

de jardins qui font la zone tampon avec la vallée de l'Hozain, limiter l'imperméabilisation des sols, reclasser les zones d'expansion de crue en zone agricole ou naturelle, intégrer la gestion des eaux pluviales dans le traitement des voiries... La boîte à outils du document d'urbanisme a été largement mobilisée !

3^e temps de partage : un **quizz** permettait à chacun de tester ses connaissances... Différence entre PADD et OAP, entre réservoir de biodiversité et corridor écologique, entre artificialisation et imperméabilisation, de quoi parle-t-on exactement ?

En fin d'atelier, un petit clin d'œil a été fait à la **plateforme Turbeau**, développée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à laquelle le syndicat DEPART a contribué, pour faciliter l'appropriation des enjeux liés à l'eau dans les pratiques d'urbanisme.

Lors de la restitution en plénière, le Président Jean-Pierre ABEL a rappelé l'importance de ces sujets dans les réflexions sur l'urbanisme et la nécessité de **réinventer nos modèles d'aménagement**.



Et si on changeait nos modèles d'aménagement ? Telle était la conclusion proposée par le Président Jean-Pierre ABEL lors de la restitution en plénière

Le paysage, un enjeu pour la nouvelle Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Les 28 et 29 mai 2024, les élus et les partenaires du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient ont accueilli la délégation des rapporteurs du Conseil national de protection de la nature (CNP) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) autour d'un riche programme de visites sur le territoire. **Le syndicat DEPART a participé à la séquence organisée sur le thème du paysage, de l'architecture, du tourisme et de la culture/éducation.**

Organisé à Rouilly-Sacey sur le site du belvédère récemment aménagé, ce point d'étape de la visite avait notamment pour objet d'aborder la **prise en compte des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme.**

Monsieur Patrick DYON, Vice-Président du PNR et maire de la commune, et Monsieur Gilles JACQUARD, Président de la Commission Aménagement, ont présenté les actions du Parc visant à faire connaître, préserver et valoriser les marqueurs du paysage et les identités locales (Plan de Paysage, Balcon du Parc...).

Le syndicat a apporté son témoignage sur le travail réalisé à l'occasion du PLU de Rouilly-Sacey sur la préservation de la trame forestière de Champagne humide, de la Côte de Champagne et des cônes de vues correspondant aux panoramas remarquables s'offrant depuis l'église de Sacey et le site de l'ancien moulin, ou encore des écrins de jardins et de vergers autour des villages... grâce aux outils réglementaires du document d'urbanisme.



Lecture de paysage au point d'observation Chemin du Moulin à Rouilly-Sacey, photo PNRFO

Trame verte en Champagne crayeuse : des kits de plantation pour créer des îlots de biodiversité



Dans le cadre du projet Tram'Aube mené en partenariat avec le syndicat, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube (FDC10) a proposé aux communes faisant partie du périmètre de l'étude « Trame verte en Champagne crayeuse » la **remise de kits de plantation** comprenant 12 arbustes et les fournitures associées (paillage et protection).

Cette initiative visant à **promouvoir les intérêts paysagers et écologiques de la haie** et à conforter les aménagements locaux en faveur de la biodiversité s'inscrit dans la continuité du travail mené par le syndicat et la FDC10 depuis 2021. Plusieurs points de distribution ont été organisés dans les intercommunalités concernées afin que chaque collectivité puisse profiter du dispositif.

Marie-Ange CHALVET, maire du Pavillon Sainte Julie, et Arnaud MAGLOIRE, Vice-Président de TCM, à l'accueil des communes pour la distribution des plants le 22 février 2024

Echanges InterSCoT et modification du SRADDET

Le syndicat DEPART a été désigné membre de la nouvelle « Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols » parmi les 5 SCoT régionaux disposant de sièges au sein de cette instance. Réunie le 7 mars 2024, la Conférence a étudié la liste des Projets d'Envergure Nationale et Européenne d'intérêt général majeur dont l'impact foncier doit être mutualisé dans le cadre d'un forfait national, en application de la loi visant à faciliter la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) de 2023, modifiant la loi Climat et Résilience de 2021.

Le syndicat a pris part à cette instance en veillant à la prise en compte des projets concernant les territoires de l'Aube.

Dans le cadre de la modification en cours du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), la Région Grand Est a ensuite organisé **deux séminaires en juin et en septembre 2024** auxquels le syndicat a participé à Metz et à Strasbourg.



Séminaire du 19 septembre 2024, Hôtel de Région, Strasbourg

Le premier rendez-vous, consacré à des interventions extérieures et un travail en ateliers, n'a pas apporté les éléments attendus sur la déclinaison locale de la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Le second séminaire à Strasbourg était quant à lui dédié à la présentation de la méthode retenue par la Région pour établir les **critères de territorialisation** des objectifs de sobriété foncière, sans que cette méthode n'ait fait l'objet d'une concertation avec la Conférence régionale de gouvernance. M. le Président Jean-Pierre ABEL est intervenu lors de cette séance pour exprimer son mécontentement de ne toujours pas disposer des éléments chiffrés calculés pour les territoires.

Puis, lors d'un rendez-vous organisé en novembre à Saint-Dizier, le Président de la Région Franck LEROY a fait part au syndicat DEPART des objectifs envisagés pour le SCoT des Territoires de l'Aube. Des éléments complémentaires ont été demandés à la Région pour pouvoir analyser de manière précise les chiffres communiqués. Suite à ce rendez-vous, **un courrier exprimant le désaccord du syndicat sur les objectifs et la méthode de calcul a été adressé au Président de la Région**, resté sans réponse. Ce courrier a été transmis pour information aux conseillers régionaux de l'Aube ainsi qu'à Monsieur le Préfet du département.

Au regard du retard pris dans le calendrier du SRADDET (approbation envisagée fin 2025) et d'une nouvelle proposition de loi au niveau national, le Président Jean-Pierre ABEL a souhaité rappeler au Comité syndical du 2 décembre que le SCoT des Territoires de l'Aube, approuvé en 2020 et compatible avec le SRADDET en vigueur, s'inscrivait d'ores et déjà dans la trajectoire vers le ZAN, prévoyant une réduction de 52% de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à la période 2011-2020. **L'évaluation du SCoT à six ans, prévue en 2025, permettra de décider de son maintien en vigueur ou de son évolution, conformément à ce que prévoit le code de l'urbanisme.**

En parallèle à ces réunions, le syndicat a poursuivi ses échanges avec les autres SCoT régionaux ainsi qu'avec les SCoT limitrophes Seine en Plaine champenoise et du Pays de Chaumont.

La Fédération nationale des SCoT a de son côté continué d'œuvrer pour un accompagnement du ZAN par une réforme du modèle fiscal, ainsi que par des **propositions d'amendements à la proposition de loi TRACE** (Trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux), **que le syndicat DEPART a relayé auprès des parlementaires du département.**

Réflexion sur les Zones d'Activité Économique de demain

En 2024, Troyes Champagne Métropole a souhaité engager une réflexion sur l'évolution des zones d'activité dans le cadre de son schéma directeur de l'économie, en associant les acteurs de l'aménagement, du foncier et de l'immobilier. Deux groupes de travail ont ainsi été organisés en juin et en septembre, autour du thème « Comment conjuguer sobriété foncière et développement économique ? ».

Le syndicat a participé à la co-animation de ces ateliers avec la communauté d'agglomération, afin de sensibiliser les participants aux enjeux d'optimisation du foncier, de mutualisation des ressources et des usages, de réversibilité des espaces, de développement de services ou encore de valorisation des qualités et labels...

Les objectifs définis et les axes d'actions proposées ont été partagés lors d'un dernier atelier lors des Rencontres de l'économie qui se sont déroulées le 5 décembre à l'Espace Argence à Troyes, en présence de plus de 350 personnes.



Quel modèle d'aménagement pour les ZAE de demain ?

Une trentaine
de réunions avec
les partenaires
techniques et
institutionnels
en 2024

Rencontres techniques avec les partenaires

Le syndicat DEPART rencontre de façon régulière les différents partenaires de travail : DDT de l'Aube et services de l'Etat, Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PNRFO), Mission UNESCO, SDDEA, services instructeurs de TCM et du Conseil départemental, Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon, communes et intercommunalités...

Ces points d'information permettent de partager les démarches et projets en cours, et d'échanger techniquement sur des sujets plus spécifiques. Leur volume et leur fréquence est en augmentation constante depuis l'approbation du SCoT (une dizaine en 2020, une vingtaine en 2023, une trentaine en 2024).

Commissions et instances locales

En 2024, le syndicat a également pu prendre part à **différents temps d'échanges** avec les acteurs du territoire :

- les ateliers de l'étude prospective d'évolution des besoins en eau sur le département de l'Aube portée par le SDDEA et le Comité stratégique de l'eau ;
- le comité de pilotage de l'Observatoire des friches de l'Aube ;
- le comité de pilotage Agriculture de Troyes Champagne Métropole ;
- le comité de pilotage des sites Natura 2000 du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient ;
- une journée de partage d'expériences autour de la sobriété foncière organisée par Citoyens & Territoires Grand Est et le Collectif Paysage de l'Après Pétrole (Vignory, Haute Marne) ;
- les deux réunions du comité de pilotage du projet de site classé de la Côte des Bar (Bergères et Celles-sur-Ource) ;
- les deux sessions du groupe de travail « Paysage et patrimoine bâti et souterrain, protections, urbanisme et planification » de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne de l'UNESCO dans le cadre de l'élaboration de son deuxième Plan de gestion (Epernay) ;
- les deux Conférences territoriales sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Le syndicat a également participé, en juin 2024, au Forum de l'ingénierie locale organisé à l'Espace Argence à Troyes pour permettre aux différentes structures du territoire de faire connaître leurs missions et activités (tenue d'un stand).



Vignory, Haute Marne

Saint-Pouange



La gestion administrative du syndicat

Analyse des dossiers de CDPENAF, CDNPS et CDAC

Le Président Jean-Pierre ABEL, la 1^e Vice-Présidente Claude HOMEHR ainsi que Gilles JACQUARD, membre du Bureau, siègent dans différentes commissions départementales au titre du syndicat DEPART. Afin de préparer les avis émis, le syndicat analyse chacun des dossiers soumis en amont des séances.

Ainsi, le syndicat a étudié les dossiers présentés en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) préalablement aux **12 séances** qui se sont tenues au cours de l'année (certificats d'urbanisme, permis de construire, Cartes Communales, PLU...).

Il peut être souligné le nombre toujours important de dossiers soumis à la CDPENAF, induisant une analyse technique préalable utile et nécessaire pour alimenter les échanges des membres pendant la séance.

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ne s'est quant à elle réunie qu'une seule fois en 2024 (dans sa formation « sites et paysages ») pour deux dossiers relatifs à des parcs éoliens dans le territoire du SCoT.

De même, le syndicat analyse les dossiers soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (projets commerciaux supérieurs

à 1000 m² de surface de vente), ainsi que les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 m² de surface de vente (sur lesquels le Bureau a la possibilité de saisir la CDAC si les caractéristiques du projet le justifient). Les élus du syndicat ont participé aux **2 séances de la CDAC** qui se sont tenues en 2024 :

- le 12 février sur un projet de regroupement et de réaménagement de cellules existantes à Saint-Parres-aux-Tertres (Gilles JACQUARD) ;
- le 6 septembre sur la modification d'un projet de création d'un ensemble commercial de 2 cellules à Saint-Parres-aux-Tertres (Jean-Pierre ABEL).

Enfin, il est à noter que le syndicat est membre de la Commission départementale de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme (CDCU), laquelle s'est réunie le 7 octobre pour la répartition et l'attribution de la Dotation Générale de Décentralisation aux collectivités ayant engagé une procédure.

En 2024, pour les procédures générées par la mise en compatibilité avec le SCoT des Territoires de l'Aube, DGD et Fonds vert ingénierie cumulés ont permis de financer de manière significative les PLU concernés.

117 dossiers analysés et avis rendus en 2024 (90 en 2023)

Bureaux et Comités syndicaux

Les instances syndicales se sont réunies à plusieurs reprises en 2024 (3 Bureaux et 2 Comités syndicaux) pour assurer la gestion administrative de la structure mais également pour partager l'état d'avancement des missions réalisées et les évolutions législatives autour de l'objectif ZAN, afin que les élus disposent d'une information complète et régulière sur ces sujets.

Le Bureau a également étudié tout au long de l'année les projets d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme soumis à l'avis du syndicat dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, et rendu des avis favorables avec réserves et/ou recommandations.

5 réunions des instances syndicales en 2024

Interventions extérieures

Ponctuellement, le syndicat DEPART est sollicité pour des interventions dans le cadre de journées, de séminaires ou de formations.

Ainsi en 2024, le syndicat est intervenu :

- lors d'un webinaire organisé par la Fédération nationale des SCoT le 10 avril sur la biodiversité, pour partager le projet Trame verte en Champagne crayeuse (Claudie LEITZ) ;
- lors d'une journée des acteurs de la Trame Verte et Bleue organisée par l'OFB¹ à Paris le 3 juillet sur l'approche menée par le syndicat dans le cadre de l'articulation SCoT-PLU sur la TVB (Claudie LEITZ).



Formations, journées d'étude et webinaires

Le syndicat bénéficie des formations organisées par la Fédération nationale des SCoT à l'attention de ses membres, spécialisées dans nos domaines d'intervention. En 2024, l'équipe a participé au club technique ainsi qu'au webinaire « décrets ZAN ».

¹ Office Français de la Biodiversité

Rencontres nationales des SCoT



Ce sont 430 participants qui ont été accueillis les 28, 29 et 30 août 2024 par la Fédération nationale des SCoT et le territoire du SCoT de l'Arrageois pour les 18^e Rencontres Nationales des SCoT (RNS). Avec un intitulé évocateur pour cette édition (« 50 nuances de vert »), en clin d'œil à la palette des actions possibles sur les espaces de nature, les Rencontres avaient pour thème la construction des « stratégies écologiques territoriales ».

Comme chaque année, le syndicat DEPART a participé à ces Rencontres qui constituent un temps de réflexions et d'échanges d'une grande richesse.



Jean-Pierre ABEL, Président, entouré de Claude HOMEHR (1^{er} Vice-Présidente), Olivier DUQUESNOY (membre du Bureau), Pascal GOUJARD (conseiller municipal à Saint-André-les-Vergers) et l'équipe du syndicat

Les propos introductifs de Brian PADILLA, écologue au Museum National d'Histoire Naturelle, ont permis à chacun de prendre conscience de 40 ans d'érosion de la biodiversité et de la nécessaire mise en adéquation de nos politiques de protection et de reconquête des espaces naturels.

Tables rondes, témoignages d'élus, d'experts ou d'acteurs économiques, les intervenants ont tous mis en avant des pistes pour **s'adapter aux enjeux et travailler encore davantage sur la qualité de nos sols, la préservation de la ressource en eau, la renaturation de nos espaces artificialisés...**

A l'occasion de ces Rencontres, la Fédération nationale des SCoT a remis aux participants son **étude sur la renaturation** visant à décrypter les concepts et donner des éléments de méthode.

Si l'objectif sous-jacent est de chercher à compenser l'artificialisation pour répondre aux objectifs du ZAN, l'étude met surtout en avant l'intérêt de **rechercher un gain écologique plus important** en priorisant des espaces ciblés et stratégiques.

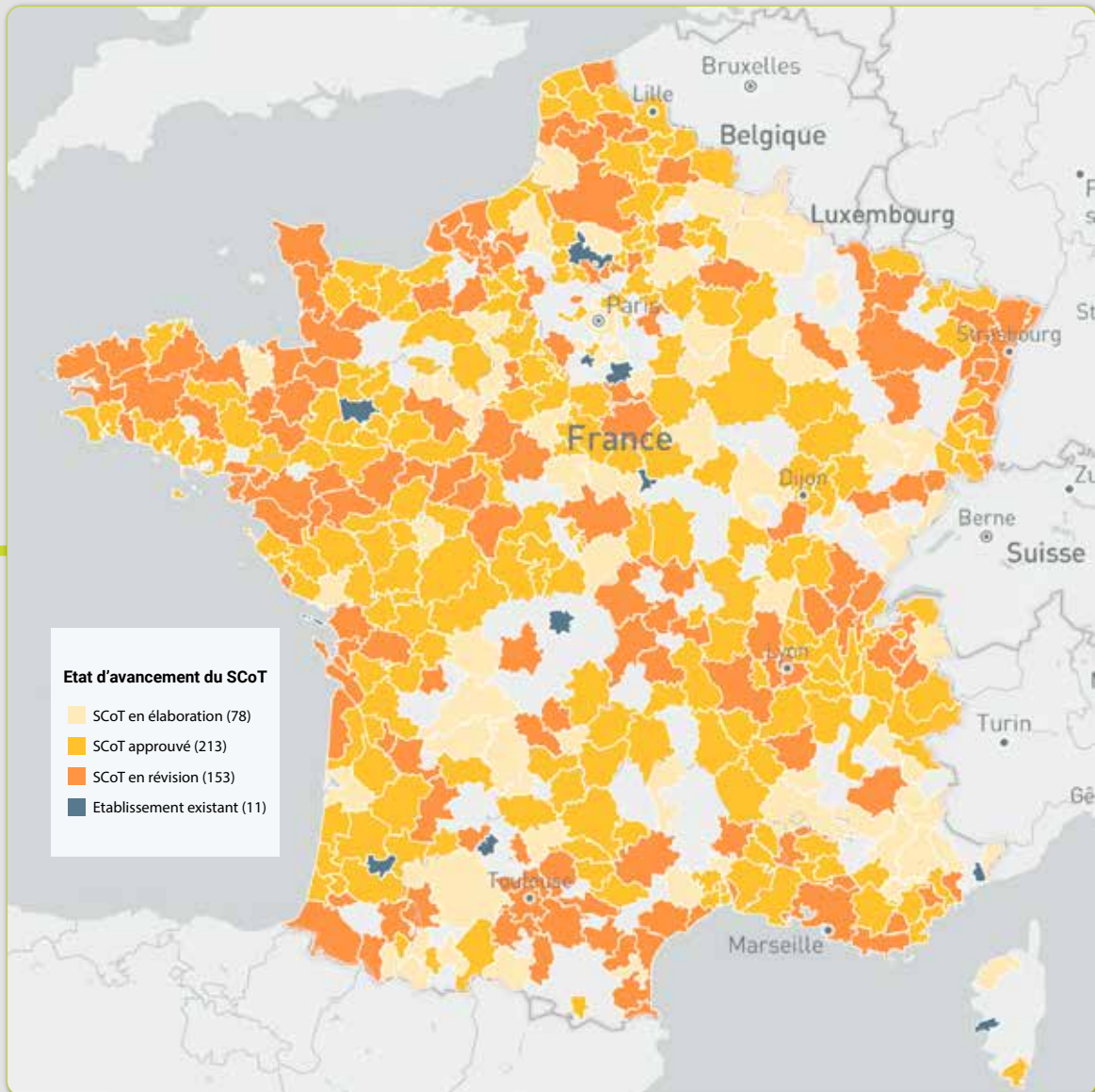
Sur ce thème, une visite a été organisée le 1^{er} jour des RNS dans le cadre du **Club « Trame Verte et Bleue »**

de la Fédération nationale des SCoT, co-animé depuis 2021 par Claudie LEITZ et Marianne RULIER (SCoT du Pays de Marennes-Oléron).

Sous la forme d'une rando-vélo, un parcours ponctué de plusieurs interventions sur sites a permis aux participants d'appréhender divers enjeux : concilier protection d'un réservoir de biodiversité et ouverture au public, renaturer un cours d'eau, reconnecter un maillage de haies, préserver des pénétrantes agrobiologiques dans un territoire aggloméré...

Parcours vélo du Club TVB dans le territoire de l'Arrageois





Carte des SCoT en France
(2024, centre de ressources SCoT en action)



L'animation du syndicat

Site internet

Structuré selon trois volets, « Le syndicat DEPART », « Le SCoT des Territoires de l'Aube » et « Vie et action du syndicat », le site internet permet une large information du public, depuis la présentation de la structure à celle du territoire couvert par le SCoT, en passant par le descriptif des missions et travaux réalisés.

3565
visites
par mois

Le site offre un accès direct aux documents produits ou relayés par le syndicat (Espace téléchargements), et aux derniers articles publiés (Actualités).

La fréquentation du site a été de 3565 visites mensuelles en moyenne en 2024 (2742 en 2023).



Lettres du SCoT

Afin d'informer sur les actualités du syndicat auprès de ses membres, **une lettre du SCoT est diffusée tous les trois mois** à l'ensemble des EPCI, délégués, partenaires techniques du syndicat et personnes intéressées, retraçant de manière synthétique les travaux en cours et les réflexions engagées.

4 lettres
du SCoT
en 2024

Les lettres du SCoT produites en 2024 ont permis d'informer sur les publications du syndicat (Rapport d'activités 2023, Guide de compatibilité, Référentiel n°3 des Territoires, 2^e numéro du Cahier de l'économie), sur le travail d'accompagnement des documents d'urbanisme pour garantir la compatibilité avec le SCoT, ou encore de se faire le relais d'évènements et de participations (Observatoire de l'eau, révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, Rencontres Nationales des SCoT...).

Le bilan financier

Les recettes

Les recettes du syndicat DEPART reposent principalement sur les cotisations de ses 9 EPCI membres. En 2024, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 257 325,07 €.

Les dépenses

Le syndicat DEPART a engagé 360 530,91 € de dépenses en 2024, réparties selon les postes suivants :

- 87 125,72 € de charges à caractère général,
- 243 025,46 € de charges de personnel et frais assimilés,
- et 30 379,73 € d'autres charges de gestion courante.







SYNDICAT
DEPART

Syndicat D'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne

28 boulevard Victor Hugo

10 000 TROYES

syndicatdepart.fr

MARS 2025

